



Commission de Vérification des Pouvoirs

Deuxième rapport

1. Le 22 mai 2003, le bureau de la Commission de Vérification des Pouvoirs a examiné les pouvoirs officiels des délégations des Etats Membres dont les noms suivent, qui avaient été provisoirement autorisées à siéger à l'Assemblée mondiale de la Santé en attendant l'arrivée de pouvoirs officiels :

Afghanistan, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chypre, Colombie, Cuba, Egypte, Espagne, Finlande, France, Ghana, Grenade, Guinée équatoriale, Iles Marshall, Italie, Malawi, Nigéria, Paraguay, Portugal, République de Corée.

2. Ces pouvoirs ayant été trouvés conformes aux dispositions du Règlement intérieur, le bureau de la Commission propose à l'Assemblée mondiale de la Santé d'en reconnaître la validité.

= = =